

**Modifications statutaires**  
**Proposition 3 de Sandrine Charrier, Magali Espinasse et Pierre Priouret**

**Le SNES-FSU défend l'unité du second degré**

La proposition 3 de Sandrine Charrier, Magali Espinasse et Pierre Priouret propose au Congrès la modification suivante des statuts du SNES-FSU : [le syndicat a pour but] « *de lutter pour la défense et la promotion des enseignements technologiques, pour leur réunification dans le cadre du service public d'enseignement, et pour l'unité du second degré* ».

Les réformes se suivent depuis Blanquer, et toutes poursuivent le même objectif : sélectionner les jeunes, écarter les plus fragiles et les encourager à limiter, voire interrompre, leur parcours de formation avant d'obtenir l'un des trois baccalauréats. Le DNB qui deviendrait un examen de passage vers l'une des trois voies du lycée, comme la classe de prépa-Seconde censée accueillir les élèves recalés au DNB, sont des mesures du « choc des savoirs » voulues par G. Attal en décembre dernier qui acteraient une rupture majeure dans le déroulement de la scolarité obligatoire.

Le SNES-FSU a construit son identité et son corpus revendicatif sur la volonté farouche de mener l'ensemble des élèves à la qualification la plus élevée possible, car ils et elles sont toutes et tous capables de réussir si on leur en donne les moyens. Il défend après la Troisième l'accès sans obstacle aucun à l'une des trois voies du lycée, car tous les jeunes sont en mesure d'accéder aux qualifications, en premier lieu le baccalauréat. Les voies générale, technologique et professionnelle du lycée permettent à tous les élèves d'entrer, selon des apprentissages et des modalités adaptées, dans la conceptualisation et la théorisation car toutes et tous sont en mesure de maîtriser des savoirs et savoir-faire exigeants. Les mandats du SNES-FSU sur le collège pour des enseignements plus ouverts aux poursuites vers les trois voies du lycée marquent sa volonté de repenser le collège pour sensibiliser aux trois voies et écarter tout risque de décrochage ou départ en apprentissage en fin de Troisième.

La réorganisation du second degré que prépare le ministère depuis des mois, indépendamment des ministres qui se succèdent, est une attaque de grande envergure contre la jeunesse. L'impossibilité pour certaines élèves de dérouler un parcours de formation jusqu'au baccalauréat général, technologique ou professionnel est une rupture dans les progrès de démocratisation du second degré et pour la suite, à l'accès et à la réussite dans l'enseignement supérieur. Alors que près de 20 % d'une classe d'âge n'accède toujours pas au baccalauréat, cette part ne peut qu'augmenter au détriment des classes populaires. Exiger le DNB pour le passage en Seconde générale, technologique ou professionnelle est l'aboutissement d'une conception qui fait de la Troisième une classe de « fin d'études », suivie pour seulement une partie réduite des jeunes d'un cycle bac+3/bac-3. C'est bien l'école du socle, repliée sur des savoirs dits « fondamentaux », contre laquelle le SNES-FSU s'est toujours battu, qui se met en œuvre. Au collège, l'interchangeabilité des personnels, le chevauchement et la confusion des missions, l'indifférenciation des interventions des enseignant·es de corps différents au nom des « savoirs fondamentaux », l'affaiblissement d'une culture commune ancrée dans tous les savoirs et savoir-faire disciplinaires, ne concourent pas à la préparation vers le lycée pour tous les élèves mais à la fin de la scolarité – obligatoire – à 16 ans pour les plus fragiles. Les mesures Attal risquent d'isoler les personnels dans des segments du second degré quand leurs statuts permettent une affectation indifférenciée de la Sixième au post-baccalauréat et cloisonner leurs corps et leur mobilité professionnelle et géographique.

Lutter pour l'unité du second degré, c'est aussi demander au SNES-FSU de produire un discours rassembleur pour l'ensemble des personnels du second degré, quels que soient leurs statuts, tout en les rassemblant dans un syndicat capable de porter plus fortement leurs voix. C'est renforcer nos objectifs communs avec le SNUEP-FSU de défense et de développement des formations initiales

sous statut scolaire en lycée professionnel, comme dans les formations des voies générale et technologique en lycée GT.

Gwénaél Le Paih, élu UA à la CAN